

Nouvelles du C.A.

Volume 19, no 3 (No 425, 16 février 2022)

Dotation à la Direction des études : nomination

Le conseil d'administration a procédé à la nomination de Mme Annie Doré-Côté à titre de directrice des études. Au terme du processus de sélection, sa candidature a été le choix unanime du comité de sélection et a reçu un avis favorable de la commission des études.

Titulaire d'un baccalauréat en psychologie, d'une maîtrise en éducation spécialisée, ainsi que d'un doctorat en sciences de l'éducation, Mme Doré-Côté possède une vision qui intègre les priorités et les valeurs du Collège et qui préconise une approche inclusive au regard des besoins de la population étudiante.

Elle était, jusqu'à ce jour, directrice adjointe des études au CVM, responsable de programmes d'études, de la réussite et du SAIDE.

[Lire le communiqué de presse](#)

Assouplissements au Règlement sur l'inscription et sur la réussite scolaire pour l'année 2021-2022 : adoption

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le gouvernement a reconduit plusieurs assouplissements au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC). Pour s'y conformer, le Collège assouplit l'application de certains articles de son Règlement sur l'inscription et sur la réussite scolaire pour les sessions d'automne 2021 et d'hiver 2022.

Modifications des grilles de programmes : adoption

Le conseil d'administration a adopté les grilles de programme 2020-2021 des diplômes d'études collégiales suivants :

- Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle;
- Technologie de l'architecture;
- Arts visuels.

Subvention dans le cadre du programme *En français, naturellement !* : autorisation

Le programme *En français, naturellement* soutient l'effort et l'engagement des acteurs du milieu envers la promotion auprès des jeunes de l'utilisation d'une langue française de qualité au Québec et appuie des projets qui valorisent auprès des jeunes l'utilisation de la langue française dans toutes les sphères de la vie.

Le conseil d'administration a autorisé la demande de subvention pour le projet *Des mots pour le dire*, dans le cadre de ce programme.

Nouvelles du C.A.

Plan d'écologisation : adoption

Le plan d'écologisation vise à mettre en valeur l'éducation relative à l'environnement, au développement durable et à l'écocitoyenneté ainsi qu'à instaurer un système de gestion environnemental cohérent en fonction des objectifs de développement durable de l'ONU.

Le plan, tel que présenté durant la rencontre, a été adopté à l'unanimité.

Contrat de construction pour les travaux de remplacement du système de ventilation no 2 : autorisation

Le cégep du Vieux Montréal a entrepris le remplacement des systèmes de ventilation de son centre sportif (bloc C). La première phase de ces travaux a eu cours à l'été 2021, alors que le système de ventilation de la piscine a été remplacé.

La deuxième phase de ce projet concerne le remplacement du système de ventilation no 2 qui alimente la majorité du centre sportif, à l'exception des installations de la piscine et des installations des gymnases principaux.

Le conseil d'administration autorise l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Ventilation MFC, pour un montant de 1 578 000 \$ avant taxes et autorise une somme supplémentaire de 157 800 \$ pour couvrir les contingences.

Contrat de construction pour les travaux de remplacement du dépoussiéreur et des conduits de dépoussiérage du local A4.06 : préautorisation

Le Collège désire procéder au remplacement du dépoussiéreur des machines-outils de l'atelier de bois du département de Design de présentation, requis dans le cadre d'une mise aux normes de l'ancien dépoussiéreur.

Les travaux incluent la fourniture et les travaux de remplacement d'un dépoussiéreur, de ses équipements associés et de ses conduits de dépoussiérage.

Le conseil d'administration a autorisé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme qui sera identifié à la fin du processus d'appel d'offres, pour un montant maximal de 357 500 \$ avant taxes.

Supplément au contrat de construction pour la réfection des vestiaires de la piscine : autorisation

Nouvelles du C.A.

Le Cégep avait octroyé un contrat de construction pour la réfection des vestiaires de la piscine de son centre sportif à l'entreprise Polyval Construction inc. pour un montant de 919 649 \$ avant taxes ainsi qu'une provision budgétaire additionnelle de 91 964,90 \$ pour les contingences.

Après un premier dépassement des coûts, dû à plusieurs conditions de chantier inattendues, une somme supplémentaire de 25 000 \$ avant taxes avait été autorisée au contrat de construction de l'entreprise Polyval Construction inc. pour finaliser le projet.

Depuis, de nouvelles conditions de chantier ont été rencontrées. Une somme supplémentaire de 12 500 \$ avant taxes a été octroyée à la même entreprise afin de terminer les travaux. Les contingences au projet représentent un total de 14 % de la valeur du contrat.

Information sur des contrats qui avait fait l'objet d'une préautorisation lors d'une assemblée précédente

Contrat de construction pour les travaux de réaménagement et de réfection des bureaux administratifs au 5^e étage

Lors de l'assemblée du 24 novembre 2021, le conseil avait autorisé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme à être identifié à la fin d'un processus d'appel d'offres pour un montant maximal de 572 000 \$ avant taxes.

Au terme du processus, le contrat a finalement été octroyé à l'entreprise Construction Melma inc., au montant de 451 950 \$ avant taxes plus une provision budgétaire de 45 195 \$, représentant 10 % de la valeur du contrat.

Modernisation du réseau filaire

Le conseil d'administration avait également autorisé l'octroi du contrat pour le projet de modernisation du réseau filaire au plus bas soumissionnaire conforme à être identifié par un processus d'appel d'offres pour un montant maximal de 550 000 \$ avant taxes.

Au terme du processus, le contrat a été octroyé à l'entreprise ITI inc. pour un montant de 267 704 \$ avant taxes, ainsi qu'une provision budgétaire de 26 770 \$ représentant 10 % de la valeur du contrat pour couvrir les contingences.

Révision budgétaire

Le 9 juin 2021, le conseil d'administration adoptait le budget de fonctionnement pour 2021-2022 d'un montant total de 88 725 190 \$, laissant un déficit de 180 595 \$ et un virement pour l'emprunt autofinancé de 300 000 \$ à être assumé par le solde de fonds de fonctionnement.

En janvier, le Collège a procédé à une révision budgétaire afin d'évaluer si la prévision est en voie d'être respectée ou non. Pour ce faire :

Nouvelles du C.A.

- les directrices et les directeurs ont revu la prévision de chacun de leurs secteurs d'activités;
- la Direction des finances a procédé à une analyse détaillée des salaires versés au 31 décembre 2021 et a fait une projection des dépenses salariales jusqu'au 30 juin.
- les coûts de conventions des enseignants et des autres personnels et ainsi qu'une réévaluation des paramètres du calcul du A de FABRES ont été faits;
- une évaluation des travaux additionnels nécessaires pour répondre au contexte de pandémie à la COVID-19 a eu lieu afin de mesurer les impacts sur les finances du Cégep, le cas échéant.

À la suite de ces travaux, il est estimé que le déficit demeurerait sensiblement le même au terme de l'exercice 2021-2022 et s'établirait à 173 937 \$. Il devrait alors être assumé par le solde de fonds.

Ainsi, considérant cette prévision et le virement de 300 000\$ pour l'emprunt autofinancé, le solde de fonds pourrait s'élever à 2 759 140 \$ au 30 juin 2022.

Prochaine réunion :

La prochaine rencontre se tiendra le 20 avril 2022, à 17 h 30.

Le bulletin *Des nouvelles du C.A.* est publié par la
Direction des communications et des affaires corporatives